

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Nord de Laval tenue le 26 mars 2025 à 18 h 30, par visioconférence.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 18 h 30.

Le président du conseil d'administration de la caisse, M. Guy Bergeron, agit comme président d'assemblée. Il est accompagné dans l'animation par M. Alexandre Jarry, secrétaire du conseil d'administration, M. Michel Trottier, président du comité Coopération, Mme Chantal Déry, présidente du comité de mise en candidature, M. Guy Tremblay, directeur général, et Mme Tanya Gauthier, adjointe à la direction générale. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

M. Bergeron explique que la formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets, alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

M. Bergeron précise que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote. Il énumère les conditions à respecter pour être membre de plein droit.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présentée.

FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions sont présentées via une capsule vidéo.

Ces modalités portent notamment sur :

- La façon de poser des questions ou de proposer ou d'appuyer une recommandation du conseil d'administration;
- La période de questions qui aura lieu après les rapports du conseil d'administration.

NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Comme il y aura de la votation en direct, deux scrutateurs sont nommés. Ils seront chargés de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation, afin que M. Bergeron puisse communiquer les résultats des votes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer Mmes Tanya Gauthier et Chantal Déry comme personnes scrutatrices.

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alexandre Jarry, secrétaire du conseil d'administration, est invité à faire la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2024

2. Retour sur l'année 2024

- 2.1. Rapport du conseil d'administration
- 2.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 2.3. Rapport financier
- 2.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

3. Période de questions

4. Propositions soumises aux votes

- 4.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (*vote en différé*)
- 4.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 4.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 4.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 4.2.3 Présentation des personnes candidates
 - 4.2.4 Élection par votation (*vote en différé*)
- 4.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

5. Fin de la rencontre et remerciements

6. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 25 AVRIL 2024

Le procès-verbal ayant été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse, M. Bergeron mentionne qu'il n'y a pas lieu d'en faire la lecture, et demande une proposition pour son adoption.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2024.

2. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

2.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant de livrer son rapport, M. Guy Bergeron présente les membres du conseil d'administration.

Il prend également un moment pour souligner le fait que l'année 2025 marquera le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord, fondé à Lévis le 6 décembre 1900.

M. Bergeron présente ensuite les Faits saillants de l'année 2024 :

Dans un contexte de volatilité économique, de révolutions technologiques, d'événements météorologiques extrêmes, de tensions géopolitiques, et de bouleversements sociaux, le Mouvement Desjardins s'est affirmé comme un pilier de stabilité pour ses membres et ses clients. Et la caisse a joué un rôle de premier plan pour accompagner ses membres et clients, et répondre de manière proactive à leurs besoins dans ce monde en mutation.

À travers son Fonds du Grand Mouvement, Desjardins a contribué en 2024 la somme de 500 000\$ pour la construction du Complexe aquatique de Laval. À l'échelle locale, la caisse a également remis plus de 260 000 \$ dans le milieu au moyen de dons, commandites, et bourses.

Plusieurs solutions numériques innovantes ont également vu le jour en 2024, dont Alvie, l'assistante virtuelle de Desjardins, ainsi que l'intégration du dossier Equifax à même la plateforme AccèsD, permettant aux membres d'avoir accès gratuitement aux agences d'évaluation du crédit Equifax et TransUnion, afin d'accéder facilement et simplement à davantage d'informations utiles à leur autonomie financière.

La caisse s'est également dotée en 2024 d'un plan de développement durable et de finance responsable, afin de concilier les enjeux économiques, sociaux, et environnementaux dans toutes ses activités, autant au niveau des pratiques de gestion, des services-conseils, ou encore de l'engagement dans le milieu.

La jeunesse étant une priorité chez Desjardins, celle-ci a remis en 2024 plus de 4 300 bourses à des étudiants de niveau professionnel, collégial et universitaire. À travers la Fondation Desjardins et le Programme de bourses d'études des caisses Desjardins de Laval, 28 étudiants membres de la caisse ont ainsi reçu une somme totale de 48 000\$. De plus, trois écoles du territoire de la caisse ont également remporté des Prix de la Fondation Desjardins, d'une valeur totale de 7 000\$.

M. Bergeron termine en remerciant les membres du conseil d'administration, les gestionnaires, et les employés pour leur engagement indéfectible et les efforts fournis. Il remercie également M. Guy Tremblay, directeur général, qui a su guider une équipe en constante évolution. Il souligne également le départ de deux administratrices, Mmes Chaïma Ben Miloud et Chaïmae Merbough.

Enfin, il remercie les 28 268 membres pour leur confiance envers notre institution financière.

2.2. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

M. Bergeron présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Au cours de la dernière année, le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques se résume à ceci :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées¹ à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées¹ par le Code.

2.3. RAPPORT FINANCIER

Les résultats de l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024 sont présentés par M. Guy Tremblay, directeur général.

2.4. PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

M. Michel Trottier, président du comité Coopération, est invité à introduire le sujet en titre et à présenter une capsule vidéo qui résume le bilan des sommes investies pour soutenir des projets et initiatives dans le milieu en 2024.

M. Bergeron invite ensuite M. Tremblay à présenter l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu pour l'année 2024 :

Fonds d'aide au développement du milieu		
EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)		
Fonds disponibles au 31 décembre 2023 (réserve)		882
Affectation au FADM adoptée par les membres lors l'AGA 2023		247
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice		
Montant distribué	167	
Récupération d'impôt	(43)	(124)
Solde au 31 décembre 2024		1 005

¹ Personnes intéressées : les administrateurs et le directeur général de la Caisse, les dirigeants de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et leurs personnes liées.

² Personnes visées : les personnes intéressées, les employés de la Caisse, les gestionnaires des centres et leurs personnes liées.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par les membres présents.

4. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

4.1. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS (RISTOURNES) (VOTE EN DIFFÉRÉ)

Au préalable, une capsule vidéo en lien avec la ristourne est présentée.

M. Bergeron poursuit en précisant que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres, et totalement conforme aux encadrements applicables.

M. Bergeron invite ensuite M. Tremblay à présenter la recommandation du conseil d'administration concernant le partage des excédents annuels.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la recommandation de partage des excédents présentée soit celle qui sera soumise au vote après cette assemblée, et ce, pour les quatre (4) prochains jours.

4.2. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

En tant que président du conseil d'administration, M. Bergeron agira comme président d'élection, tel que le prévoit le *Règlement intérieur caisse*.

Étant donné que le secrétaire du conseil d'administration est une personne candidate, le secrétaire adjoint, M. Guy Tremblay, agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le *Règlement intérieur caisse*.

4.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Mme Chantal Déry, présidente du comité de mise en candidature, est invitée à faire part du rapport du comité.

Avant de présenter son rapport, Mme Déry rappelle la démarche du profil collectif enrichi, qui vise à assurer la diversité et la complémentarité des compétences des membres du conseil d'administration.

Mme Déry mentionne qu'il y a quatre (4) postes à combler au conseil d'administration. À l'issue de la période d'appel de candidatures, qui a eu lieu du 20 janvier au 10 février 2025, la caisse a reçu huit (8) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur caisse* et le *Code de déontologie de Desjardins*. Le désistement d'une personne candidate porte le nombre final de candidatures éligibles à sept (7).

Un document de présentation des candidats éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse.

4.2.3. Présentation des personnes candidates

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, M. Bergeron présente une capsule vidéo, dans laquelle les personnes candidates suivantes font une courte présentation orale, d'un maximum de 2 minutes :

- M. Alexandre Jarry
- M. Martin Latour
- Mme Élise Martel
- M. Vincent Milette
- M. André St-Germain
- Mme Nathalie Tittley
- M. Michel Trottier

4.2.4. Élection par votation (vote en différé)

Comme le nombre de candidatures est supérieur au nombre de postes à pourvoir, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée générale.

4.3. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

M. Bergeron rappelle les éléments qui feront l'objet d'un vote en différé, et explique en détail les modalités entourant le vote.

Il rappelle également que seuls les membres de plein droit pourront voter.

L'assemblée sera disponible en réécoute et toute la documentation de référence a été déposée sur le site internet de la Caisse.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ, ANNONCE DES RÉSULTATS, ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour quatre (4) jours complets, soit jusqu'au dimanche 30 mars 2025 à 23 h 59. Les résultats seront connus dans les 48 heures après la fermeture de la période de votation, ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif à la proposition de partage des excédents.

5. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

M. Bergeron remercie les membres de leur participation à cette assemblée générale, et souhaite bonne chance aux candidats qui sont en élection à compter de maintenant.

Enfin, il remercie ses accompagnateurs pour le bon déroulement de l'assemblée ainsi que les membres du conseil d'administration, la direction générale, et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

QUATRE (4) JOURS PLUS TARD, APRÈS LA FERMETURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le conseil d'administration :

Proposition sur le partage des excédents (ristournes)



96,47 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : **Adoptée** ☒ **Refusée** ☐

Élection des membres du conseil d'administration

Les quatre (4) membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont :

- M. Alexandre Jarry
- Mme Élise Martel
- M. Vincent Milette
- Mme Nathalie Tittley

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 2 avril 2025 à 11h54.

Guy Bergeron
Président d'assemblée

Alexandre Jarry
Secrétaire d'assemblée